Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N19-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N19	**Nomenclature** 5.7	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et valoriser la Biodiversité**		**Action : Compétence Eau et Assainissement**

Objet : Travaux en lien avec la prise de compétence des communes en régie

Jacques EDERN, Président, informe qu'à la suite du démarrage de la D.S.P. sur les communes de l'Ile de Batz, Plounévez-Lochrist, Tréflez, Plouescat et Lanhouarneau, le délégataire a identifié les travaux nécessaires, non seulement, au bon fonctionnement des ouvrages, mais aussi, en lien avec les évolutions technologiques et réglementaires dont une partie devra être mise en œuvre rapidement pour assurer la continuité de service :

- Eau potable : 30.880 euros HT ;
- Assainissement collectif : 201.782 euros HT.

Pour ce faire, le fond de travaux prévu au contrat (50.000 euros) financera une partie de ces dépenses.

Après avoir pris connaissance du tableau détaillant les travaux de renouvellement ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, de réserver une suite favorable à ces travaux d'un montant total de 232.662 euros hors taxes.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

